



# **NON** AUX 3 ANTENNES RELAIS FREE SUR LES TOITS DE LA VILLA AUX FLEURS !

Collectif Vicinois pour la Protection de l'Environnement  
et de la Qualité de Vie en Cœur de Ville  
[cvpe78@gmail.com](mailto:cvpe78@gmail.com)

**! IMPORTANT**

29/01/2022

## BULLETIN D'INFORMATION

Notre collectif, initialement composé de 119 Vicinois, a été créé en 2019 dans le but de contester avec l'ADHAVE [[adhav.org](http://adhav.org)] le projet municipal de création du Barreau Nord-Sud prévu dans le cadre du Permis de Construire délivré pour le programme immobilier de la « Belle Époque ». Depuis 1 an nous l'avons mis en sommeil sur ce sujet, ayant été contraints d'abandonner le recours contentieux que nous avons déposé au Tribunal Administratif de Versailles.

Aujourd'hui, du fait de la très forte inquiétude de nombreux habitants du quartier, nous sommes malheureusement conduits à réactiver ce collectif pour nous opposer à l'installation de 3 antennes relais de radio-téléphonie de l'opérateur Free Mobile qui est envisagée dans la résidence de la Villa aux Fleurs sur le toit d'un immeuble de logements sociaux, propriété de Versailles-Habitat au 2 allée Arnauld d'Andilly.

- La demande d'autorisation par la société Free Mobile à la mairie date du 02/11/2021,
- En l'absence de refus, la mairie a donné un accord tacite, le 02/12/2021,
- Le panneau a été posé sur la grille le 21/01/2022. Cette date est donc le début légal du délai de recours de 2 mois.

Pendant ce temps et jusqu'à maintenant, aucune information n'a été fournie aux riverains par la commune de Voisins. Nous regrettons l'absence de concertation, de transparence et de dialogue avec les habitants. Qu'ils soient propriétaires ou locataires de leurs logements, ils n'acceptent pas d'être mis devant le fait accompli !

Nous ne sommes pas dans un refus systématique de ce type d'installation, mais estimons seulement que, conformément à la législation, une telle décision mérite un minimum de justification et d'information préalable de la part de la mairie de Voisins et de la communauté d'agglomération de SQY qui ont accordé l'autorisation à Free. Il en va de la qualité de vie et de la santé de nombreuses personnes ce qui devrait passer avant les profits que le propriétaire de l'immeuble escompte obtenir.

Il faut rappeler :

- qu'une antenne relais Bouygues existe déjà au sommet du clocher de l'église, distante d'une soixantaine de mètres.
- que la copropriété de la Villa aux Fleurs a déjà refusé une demande de la mairie d'installation de plusieurs antennes de relais hertziens sur nos toits par un vote à l'unanimité lors d'une A.G. en 2014.

À ce jour, nous venons de saisir notre avocat, dont nous attendons les conseils relatifs à la légalité du projet, afin d'envisager une action le plus efficacement possible.

Nous faisons appel à toutes les personnes soucieuses de l'environnement et de la qualité de vie dans le cœur de village de Voisins pour nous soutenir et, comme ce sujet est nouveau, nous demandons aux anciens membres du collectif de bien vouloir renouveler leur soutien.

Vous pouvez utiliser le lien ou le QR Code ci-dessous pour obtenir des informations complémentaires, dont le dossier technique de Free et des photos du projet.

Pour le bureau du CVPE

**Bernard Siquin**

Membre du conseil syndical de la Villa aux Fleurs  
et secrétaire de l'ASL

Dossier Technique de  
demande d'autorisation  
obtenu en mairie  
<https://bit.ly/3tWisPN>



**Merci de faire connaître ce bulletin à votre entourage**

**NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN - POUR ADHÉRER AU COLLECTIF**

il suffit d'envoyer un courriel avec votre adresse à : [cvpe78@gmail.com](mailto:cvpe78@gmail.com) - SANS ENGAGEMENT - COTISATION GRATUITE !

Condition : être Vicinois âgé de plus de 15 ans ou propriétaire d'un bien immobilier à Voisins le Bx

Au cas où vous ne souhaiteriez plus recevoir ces informations par e-mail, merci de nous le faire savoir.